



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

**COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 29 MARS 2019**

**Compte-rendu CGT**

Le CTM convoqué le 29 mars 2019 n'a pas pu se tenir faute de quorum. Après lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales (voir pages suivantes la déclaration de la CGT) la secrétaire générale a apporté les éléments de réponse suivants :

- Concernant l'absence de réaction du ministre suite aux vœux émis par l'ensemble des organisations syndicales elle nous informe : « c'est dans les tuyaux » !
- Suite à l'action du 15 mars des agents de l'ADEME elle annonce l'ouverture de négociations sur le temps de travail avec des assouplissements possibles... à suivre. En revanche elle n'apporte pas de réponses sur la partie rémunérations.
- Sur la question de la DDTM du Var et des réorganisations à la hussarde dans certains services, la secrétaire générale avoue découvrir la situation et promet de se renseigner.
- Concernant le recours abusif au maintien dans l'emploi, en particulier à la DIR Est, le DRH s'engage à faire un rappel aux services. Depuis deux ans, la CGT l'interpelle sur des cas précis...
- Au sujet du projet de transformation / destruction de la Fonction publique présenté en Conseil des ministres le 27 mars, et notamment sa partie concernant la remise en cause des instances et des droits collectifs (CT, CHSCT, CAP, CCP), la secrétaire générale ne fait aucun commentaire. En revanche, le ministère toujours bon élève et prompt à anticiper les régressions sociales, entreprend de diminuer drastiquement les moyens accordés aux représentants du personnel pour la défense des agents. La secrétaire générale indique que le Cabinet du ministre nous recevra le 10 avril et qu'elle n'a pas mandat à ce stade pour nous répondre.

**Dans ces conditions, les organisations syndicales CGT, FO et FSU ont quitté la salle. Le CTM ne s'est donc pas ouvert.**

**Il est de plus en plus évident que seuls le rapport de force et le rassemblement des personnels dans les mobilisations permettront de gagner sur nos revendications.**

**Construisons dès à présent un 1<sup>er</sup> et un 9 mai de haut niveau de mobilisation.**

## Déclaration CGT au CTM du 29 mars 2019

Madame la secrétaire générale,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers camarades,

Depuis le 21 février, date du précédent Comté Technique, les agents ont répondu à l'appel de leurs organisations syndicales et manifesté leur colère, leurs inquiétudes quant à leur avenir et à celui des missions et des services publics, et contre les attaques sans précédent contre le statut général des fonctionnaires. Le 8 mars, le 19 mars, le 27 mars, le 28 mars les agents n'ont pas seulement exprimé leur colère, ils ont aussi porté des revendications.

Les entendez-vous ?

Vivre mieux aujourd'hui et demain en étant justement rémunérés, sortir de l'angoisse que créé l'incertitude sur la pérennité des missions, être reconnus dans leur travail autrement que par une comparaison avec leurs collègues, sont quelques-unes des revendications des agents portées par leurs organisations syndicales.

Il n'est pas concevable Madame la Secrétaire générale de louer l'engagement des agents chaque année au mois de janvier pour ensuite détruire leur environnement de travail au nom de restructurations toujours justifiées par une prétendue « nécessité » de réduire des déficits publics dont la réalité est très contestable.

Il n'est pas concevable Madame la Secrétaire générale de louer l'engagement collectif des agents de nos ministères et dans le même temps leur imposer un système de rémunération qui les divise.

Il n'est pas concevable, Madame, de parler d'égalité entre les femmes et les hommes et de ne pas s'attaquer aux systèmes et pratiques discriminantes, aux inégalités salariales et aux violences sexistes et sexuelles dont témoignent le millier d'agent.es ayant répondu à notre consultation lancée le 8 mars (plus de la moitié déclarant que la parentalité et le genre pèsent sur leur carrière, leur reconnaissance, 9/10 ont constaté ou subi le sexisme, et 1/4 le harcèlement, 12 % l'agression sexuelle et 5 % le viol ou la tentative de viol).

Il n'est pas concevable de supprimer les CHSCT dans la Fonction publique soit en les fusionnant avec les comités techniques (CT), soit en en faisant une formation spécialisée du CT. Alors même que les conditions de travail se dégradent dans tous les secteurs avec leurs lots de drames : notamment les suicides d'agents à la DIR Atlantique, à la DIR Centre-Ouest, à la DIR Massif-Central, à la DIR Sud-Ouest. La CGT s'inquiète de l'obstruction de la DIR Atlantique à une demande à l'unanimité des membres du CHSCT local de la réalisation d'une expertise pour risque grave.

Concernant l'exposition des agents à l'amiante nous nous félicitons du jugement rendu par le tribunal administratif de Montpellier du 15 mars 2019 qui condamne l'État à indemniser un agent exposé aux poussières d'amiante et qui reconnaît le préjudice moral et la faute de l'État.

Il n'est pas concevable d'affirmer votre souhait d'un dialogue social de qualité quand vous réduisez les droits et moyens accordés aux élus mandatés du personnel. Pensez-vous

judicieux, dans nos ministères qui subissent restructurations depuis des années, de revenir sur un engagement ministériel accordant des moyens supplémentaires justifiés ?  
Nous vous demandons instamment Madame la Secrétaire générale de maintenir aux organisations syndicales du CTM l'octroi d'un ETP par siège de titulaire et de suppléant.

Il n'est de même pas concevable de n'avoir aucune réponse aux vœux unanimes des organisations syndicales exprimés lors du précédent comité technique.

Les mobilisations de mars ont malheureusement encore une fois donné l'occasion à certains de vos services de prendre des décisions injustifiées de maintien dans l'emploi de certains personnels, en particulier dans les DIR.

Nous vous rappelons, et vous demandons de rappeler de nouveau à vos services que le maintien dans l'emploi doit être limité à la stricte nécessité d'assurer la sécurité publique et que le recours trop systématique à cette procédure constitue une atteinte au droit de grève. Il est temps de prendre vos responsabilités pour faire cesser ces pratiques illégales. Dans le cas contraire, la CGT saura prendre ses responsabilités.

Il en va de même pour la convocation des CAP les jours de grève, le dernier exemple en date concerne la CAP des TSDD. Nous vous demandons de veiller à cela ne se produise plus.

Les agents originaires de l'outre-mer ont manifesté hier leur rejet du projet de mise en cause des congés bonifiés. Nous mesurons l'impact de cette « réforme » : régression en réalisant des économies sur le dos des agents. Ce droit à congé bonifié n'est pas un privilège. C'est un droit légitime attaché au statut des fonctionnaires qui permet aux originaires d'outre-mer de retourner au pays pour se ressourcer et garder le lien familial et culturel fondamental à la construction de chaque individu. Nous vous demandons de relayer cette demande des nombreux agents originaires d'outre-mer de vos services auprès de nos ministres et du Gouvernement.

Suite au CTM du 21 février, les organisations syndicales représentatives des salariés de l'ADEME, CGT, CFDT et FSU, ont été reçues par le cabinet du ministre. Les personnels refusent la mise en cause de leurs garanties collectives par la DG de l'Agence. S'ajoute à cette attaque générale, la baisse des effectifs et des moyens de fonctionnement de l'ADEME, l'un des outils essentiels de la transition énergétique. Après les mobilisations « ADEME morte » du 15 mars, jour de l'action climat, et les interventions des personnels en grève au CA du 21 mars, quelles réponses de la tutelle ?

Nous attirons votre attention sur les méthodes de restructurations « à la hussarde » en cours dans certains services. C'est le cas notamment à la DDTM du Var où le directeur prend l'initiative de restructurations entraînant fermeture de site et mobilités dans son service sans approbation du préfet et surtout sans aucune consultation des représentants du personnel puisque ni le CHSCT, ni le CT local n'ont été consultés. Cette situation du Var ne semble malheureusement pas isolée. Nous vous demandons a minima de faire respecter les procédures prévues en cas de restructuration de service afin que les droits des agents soient garantis et respectés.

Nous vous remercions de votre attention.